

Paris, le 1er mars 2010

WM/MP/698/10

Mesdames, Messieurs les Maires de France

Madame, Monsieur le Maire,

Ayant appris que plusieurs associations vous auraient écrit pour contester l'organisation de cérémonies commémoratives par la F.N.A.C.A. le 19 mars prochain, il nous paraît utile de procéder à la mise au point qui s'impose.

Dès 1963, à une époque où personne d'autre ne s'en préoccupait, notre fédération a considéré, avec ses adhérents de la première heure, que la date anniversaire du cessez-le-feu officiel du 19 mars 1962, inscrite dans nos statuts, est la seule qui convient au regard de l'Histoire pour un hommage à tous ceux, militaires et civils, qui sont tombés durant dix années de guerre en Afrique du Nord.

Celle du 5 décembre retenue arbitrairement par le Président de la République en 2003 ne correspond à aucun fait historique en rapport avec la guerre d'Algérie. Quelle idée saugrenue de se référer à la date de l'inauguration d'un mémorial en 2002 alors que pour les conflits précédents c'est l'armistice qui a été choisi fort logiquement comme date de référence! La FNACA ne participe donc pas à la mascarade des cérémonies organisées le 5 décembre dont la commission Kaspi a déclaré qu'il s'agissait d'une date « relevant de l'arbitraire et de la fantaisie ».

Il convient de rappeler que:

1/ 90,7% des français ont approuvé le cessez-le-feu du 19 mars 1962 lors du référendum organisé à l'initiative du Président de la République, le Général de Gaulle, le 8 avril 1962.

2/ c'est bien ce cessez-le-feu qui marquait officiellement la fin de l'état de belligérance entre la France et l'Algérie avec la cessation des combats conformément à l'ordre du jour n°11 du commandant en chef le général Ailleret.

3/ 20.718 conseils municipaux, de toutes les sensibilités politiques, ont émis un vœu en faveur de l'officialisation de la date du 19 mars comme journée du souvenir et de recueillement.

4/ une proposition de loi allant dans le même sens a été adoptée à l'Assemblée nationale, par 278 voix contre 204, le 22 janvier 2002.

5/ le sondage réalisé par l'IFOP les 1er et 2 février 2007, confirmant les précédents, indique que 86% des français considèrent que la date anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 est celle qui convient le mieux pour organiser cette cérémonie contre 13% seulement en faveur du 5 décembre, 1% ne se prononçant pas.

6/ les anciens combattants en Algérie qui sont les premiers concernés sont eux aussi très majoritairement favorables au choix de la date du 19 mars, 76% pour le 19 mars, 18% pour le 5 décembre, 6% sans avis, d'après le sondage IFOP réalisé auprès d'eux du 14 au 17 décembre 2004 ce qui relativise la représentativité des autres associations qui prétendent abusivement parler en leur nom.

Nous savons qu'il y a eu hélas! d'abominables règlements de comptes après le cessez-le-feu du fait d'extrémistes des deux bords dont l'OAS que nos détracteurs oublient fort curieusement de citer alors que ses crimes ne peuvent être oubliés, mais il va de soi que nous unissons les victimes dans le même hommage, en particulier les harkis persécutés dans les mois qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie et ce ne sont pas ceux qui les abandonnèrent à l'époque qui sont les plus qualifiés pour en parler aujourd'hui.

D'autre part, l'Algérie n'a pour fêtes nationales que le 1er novembre, anniversaire du déclenchement de la guerre, et le 5 juillet, date de l'indépendance, et non pas le 19 mars même si elle en fait à tort une victoire militaire.

En refusant que la date du 19 mars soit officialisée par la France, nous accréditerions l'idée fausse que notre armée aurait été vaincue militairement alors que l'indépendance de l'Algérie résulte de l'accord politique du 18 mars 1962 s'inscrivant dans le vaste courant de décolonisation qui a suivi la seconde guerre mondiale.

Bien entendu, nous laissons à chacun une totale liberté d'opinion sur la guerre d'Algérie et son issue et c'est le droit de quelques uns de ne pas partager notre point de vue qui est celui de l'immense majorité des français mais il ne faut pas se méprendre sur le sens de notre démarche.

Nous souhaitons que ces précisions soient de nature à vous éclairer, si besoin en est, sur la position de notre fédération qui est la première association d'anciens combattants et victimes de guerre de notre pays, la seule spécifique aux anciens combattants en Afrique du Nord, avec ses 358.505 adhérents de toutes opinions, hommes du contingent pour la plupart, dont le loyalisme et la fidélité aux institutions républicaines évita le pire à notre pays en contribuant notamment à l'échec du putsch des généraux félons en 1961.

Les milliers de cérémonies organisées le 19 mars de chaque année devant les monuments aux Morts de nos villes et de nos villages tous comme les milliers de lieux de mémoire déjà inaugurés témoignent de notre attachement au souvenir et à la Paix que les élucubrations de certains nostalgiques d'un passé révolu ne sauraient remettre en cause.

Heureux de pouvoir compter sur le fidèle soutien de l'immense majorité des élus locaux,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Wladyslas MAREK
Président National